

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
MINITEL 36.17 INFOGREFFE - WWW.INFOGREFFE.FR

SANITELEC

101 avenue François Mitterrand
65600 Séméac

V/REF :

N/REF : 88 B 37 / 2009-A-1017

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 09/06/2009,

P.V. d'assemblée du 29/05/2009

- Modification de l'objet social
- Modification de l'activité

Statuts mis à jour

Concernant la société

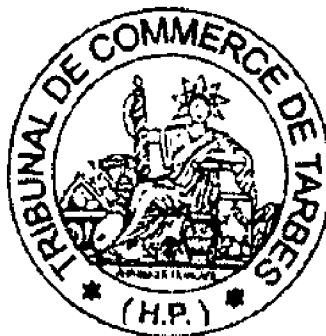
SANITELEC
Société à responsabilité limitée
101 avenue François Mitterrand
65600 Séméac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1017 le 11/06/2009

R.C.S. TARBES 343 943 155 (88 B 37)

Fait à TARBES le 11/06/2009,

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

1017

SANITELEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 860 euros
Siège social : 101 Avenue François Mitterrand
65600 SEMEAC
343 943 155 R.C.S. TARBES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf,

Le vingt-neuf Mai,
A 9 Heures,

Les associés de la société SANITELEC, société à responsabilité limitée au capital de 22 860 euros, divisé en 500 parts de 45.72 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 101 Avenue François Mitterrand 65600 SEMEAC, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Guy DALBOS, propriétaire de 250 parts sociales
Mademoiselle Renée Régine DALBOS, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy DALBOS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 
- 
- Lecture du rapport de la gérance,
 - Modification de l'objet social,
 - Nomination du Directeur permanent et effectif de l'activité transport,
 - Modification corrélative des statuts,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules avec conducteur, avec effet au 1^{er} juin 2009.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article V des statuts de la manière suivante :

Article V - OBJET SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mai 2009, l'objet social a été étendu aux activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules avec conducteur, avec effet au 1^{er} juin 2009.

Désormais, la Société a pour objet :

- Le négoce, la production et les prestations de services en installation électrique, génie climatique, plomberie et installations sanitaires, construction industrialisée et menuiserie,
 - Le transport par route de colis postaux par des véhicules de plus de 3.5 tonnes dans le département et de moins de 3.5 tonnes hors département, le transport public routier de marchandises et la location de véhicules avec conducteur ainsi que tous services s'y rattachant,
- Et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur permanent et effectif de l'activité transport, Monsieur Christophe SUBRA, né le 12 juillet 1974 à TOULOUSE (31), demeurant à MONTOUSSIN (31), à compter du 1^{er} juin 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

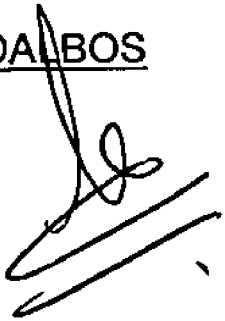
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Guy DALBOS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy DALBOS', written over the printed name.

Renée Régine DALBOS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Renée Régine DALBOS', written over the printed name.

SANITELEC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 22 860 EUROS

Siège social : 101 Avenue François Mitterrand

65600 SEMEAC

343 943 155 R.C.S. TARBES

* * *

STATUTS

*Copie certifiée conforme
à l'original.
A Semeac, le 26 juin 2009
le gérant
Dalbas Guy*

Mis à jour au 01.06.2009

UP.

ARTICLE 1 - FORME

Société à Responsabilité Limitée.

ARTICLE 2 - DUREE

Trente ans.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

SANITELEC

« GUY DALBOS » Automatismes et Logistique.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mars 2006, le siège social de la société est transféré du 13 Rue du Commandant Marin La Meslée 65600 SEMEAC au 101 Avenue François Mitterand 65600 SEMEAC, et ce à compter du 1er Janvier 2006.

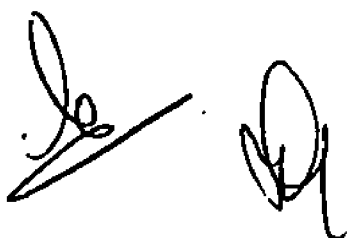
Le siège social est fixé : 101 Avenue François Mitterand 65600 SEMEAC.

ARTICLE 5 - OBJET SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mai 2009, l'objet social a été étendu aux activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules avec conducteur, avec effet au 1^{er} juin 2009.

Désormais, la Société a pour objet :

- Le négoce, la production et les prestations de services en installation électrique, génie climatique, plomberie et installations sanitaires, construction industrialisée et menuiserie,
- Le transport par route de colis postaux par des véhicules de plus de 3.5 tonnes dans le département et de moins de 3.5 tonnes hors département, le transport public routier de marchandises et la location de véhicules avec conducteur ainsi que tous services s'y rattachant, Et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.



ARTICLE VI - CAPITAL

Compte tenu tant des apports d'origine que de la conversion de l'Euro et de l'augmentation du capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société en date du 25 mai 2009, avec effet rétroactif au 31 décembre 2008, le capital social est fixé à VINGT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (22 860.00 €).

Il est divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de QUARANTE CINQ EUROS SOIXANTE DOUZE CENTS (45.72 €) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit :

à Monsieur Guy DALBOS,
deux cent cinquante parts sociales, ci 250 parts,

à Mademoiselle Renée Régine DALBOS,
deux cent cinquante parts sociales, ci 250 parts,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts.

Les fonds provenant de la libération initiale des parts ont été déposés à la Banque Populaire Toulouse Pyrénées à AUREILHAN à un compte ouvert à cet effet au nom de la société.

ARTICLE VII - DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTS

Chaque part confère un droit égal dans les bénéfices et dans l'actif social. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

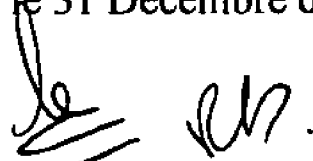
ARTICLE VIII - GERANT

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2006, Monsieur Guy DALBOS a été nommé gérant de la société, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Frédéric DALBOS, démissionnaire, et ce à compter du 1^{er} Juillet 2006.

La gérance de la société est assurée par Monsieur Guy DALBOS, demeurant 6Bis Rue du Capitaine Guynemer 65600 SEMEAC.

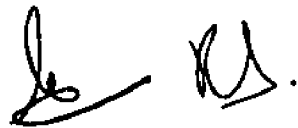
ARTICLE IX - EXERCICE SOCIAL

Clôturé le 31 Décembre de chaque année.



ARTICLE X – DECISIONS COLLECTIVES

A L'exception de celles pour lesquelles les textes en vigueur exigent la tenue d'une Assemblée, toutes les décisions peuvent se prendre par consultation écrite des associés. En cas de consultation écrite, les associés doivent émettre leur vote par écrit dans un délai de quinze jours à compter de la réception des projets de résolutions proposées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final flourish.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

En attendant l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés les associés donnent mandat à

Monsieur Guy DALBOS

d'accomplir, pour le compte de la société, les actes suivants:

- formalités administratives
- prise en location gérance, avec effet au 1er Janvier 1988, du fonds artisanal appartenant à Monsieur Guy DALBOS
- commencement de l'activité

L'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés emportera, de plein droit, reprise par elle des engagements résultant de ces actes.

Le 16. janvier 1988

René Dalbos

DALBOS René, Régine, Françoise

Dalb

née le 04.09.1968 à Tarbes

domiciliée à 7 rue Ch. de Faucault 65000 TARBES

le 16 janvier 1988

DALBOS Frédéric Gilbert

né le 02.08.1972 à Tarbes

domicilié 6 bis Rue Célestin Begaud 65600 SÉMÉAC

Guy Dalbos

Représenté par Guy Dalbos, son père, administrateur légal

GD

et par Louise Chauvalhid épouse Dalbos

Louise Dalbos

sa mère

L Dalbos

duplicata
50000 n° 11 - 50000

Enregistré à Tarbes-Sud
Recette Principale des Impôts
Le 18 JANV 1988
P 42 Bord 26 C 1
REÇU <u>Guy Dalbos</u>

[Signature]

[Signature]